



Environnement scolaire et violences sexistes : quelle mobilisation pour la scolarisation des filles en Afrique subsaharienne ?

Anastasie AMBOULÉ ABATH, Professeure

Université du Québec à Chicoutimi

7^{ème} Conférence mondiale « Violence à l'école et politiques publiques »

Québec (Canada), les 25-26-27 avril 2018



Objectifs de la présentation

- Faire un état des lieux de la situation des violences sexistes à l'école.
- Recenser et analyser quelques initiatives porteuses et existantes en matière de lutte contre les violences de genre à l'école.
- Comprendre comment se mobilisent les communautés éducatives face à ces violences pour rendre **l'environnement de** l'école sûr et sécuritaire pour tous les élèves.



Violences sexistes : un mal de société !

Couverture médiatique de l'affaire Harvey Weinstein et les mouvements de dénonciations d'ampleur historique à l'échelle planétaire qui ont eu lieu en 2014 et 2017 avec l'émergence sur les réseaux sociaux des *hashtags* :

#agressionsnondénoncées

#moiaussi ou #MeToo

#Balancetonporc

#maintenantonagit...



De nombreuses voix s'élèvent pour lutter contre les violences à l'égard des femmes

- À l'échelle mondiale, la violence envers les femmes et les filles constitue un véritable fléau.
- une femme sur trois connaîtra au moins un épisode de violence, du simple fait d'être née femme.
- Pour près de 30 % des femmes, la première expérience sexuelle est forcée.
- Chaque année, les femmes et les filles comptent pour 80 % des victimes d'abus sexuel, d'agression sexuelle, de viol, de harcèlement, d'exploitation sexuelle (ONU-Femmes, 2017)



Les violences de genre en milieu scolaire

- De nombreuses études ont montré qu'on viole, harcèle, exploite sexuellement, abuse, violente impunément les filles en milieu scolaire et qu'on bafoue leur droit à l'éducation et leur dignité, sans aucune sanction.
- (UNESCO et ONU-Femmes, 2017; UNESCO, 2015, 2014; UNICEF, 2013 ; Mimche & Tanang, 2013; OMS, 2002; Plan 2014, 2013, 2012; Devers et *al.*, 2012; Dagou et Goin Bi, 2015; Antonowicz 2010; Benabdallah, 2010; UNICEF, 2008; Ndour Diatta, 2008; Ndour, 2006; ONU- femme, 2005).





Statistiques révoltantes

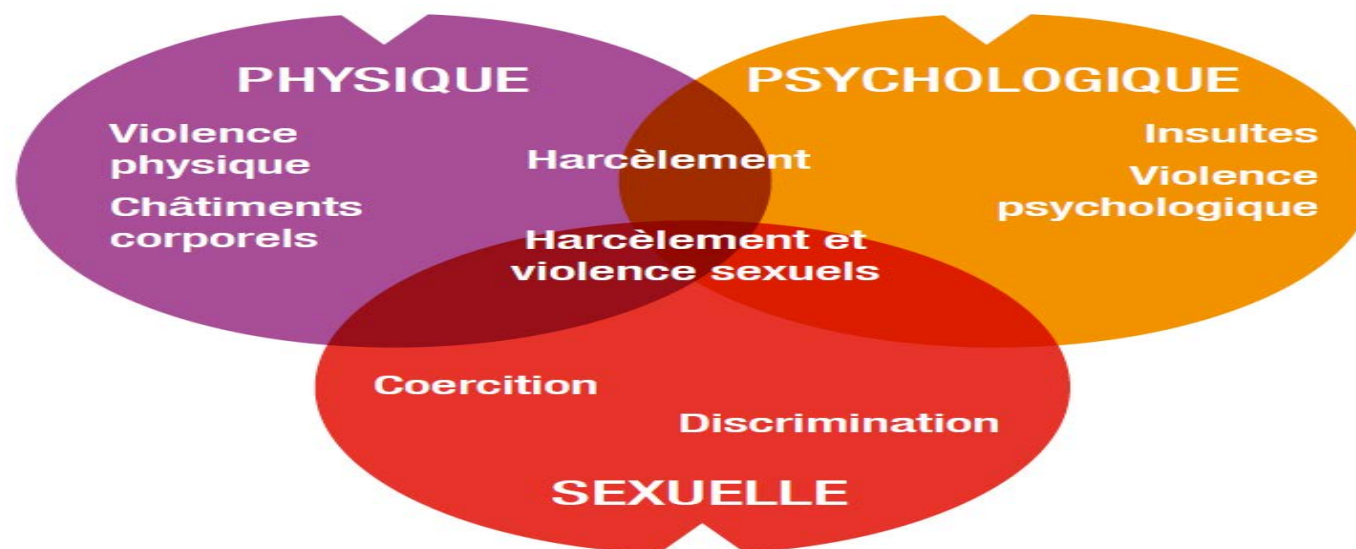
- Les élèves garçons les plus âgés peuvent profiter de leur position de pouvoir à l'école pour commettre des violences sur les élèves filles.
- En Côte d'Ivoire (Dagou et Goin Bi, 2015) relèvent que dans les écoles ivoiriennes (primaire, collège et lycée) les manifestations des différents types de violence sexuelle sont par ordre d'importance : les sollicitations sexuelles sans contact (36,23 %), l'exploitation sexuelle (16,05 %), les attouchements sexuels (15,86 %) et le viol (5,32 %). Une autre forme de violence révélée dans cette étude est appelée « **faire le train** » et consiste, pour les filles de coucher avec le maximum de garçons pendant un court laps de temps à la récréation dans les lycées.
- Au Cameroun, 30 % des violences sexuelles subies par les écolières ont été commises par des élèves du sexe masculin (Devers et *al.*, 2012).
- Une enquête de 2010 du Ministère de l'éducation nationale de Côte d'Ivoire a constaté que 47 % des enseignants indiquaient avoir eu des relations sexuelles avec des élèves (Dedy, 2010).

Les filles sont victimes d'abus de pouvoir, d'autorité et d'influence en milieu scolaire.



Qu'est-ce que la violence liée au genre en milieu scolaire ?

La violence liée au genre consiste en des violences ou menaces de violences sexuelles, physiques ou psychologiques motivées par des normes relatives au genre et des attitudes, tacites, inconscientes ou dissimulées, qui alimentent les stéréotypes sous l'effet d'une dynamique fondée sur des rapports de pouvoir inégaux. (UNESCO, 2017)





Définition de la violence sexiste

- Par définition, le mot « violence » réfère à tout acte, explicite ou symbolique, responsable de souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, ou susceptible d'en provoquer.
- L'expression « **violence sexiste ou de genre** » en milieu scolaire se résume aux actes ou menaces de violence sexuelle, physique ou psychologique perpétrés dans les écoles et leur environnement, résultant de normes et stéréotypes de genre, et imposés par des rapports de force inégaux (UNESCO/UNGEI, 2015).
- **Le sexisme est une attitude discriminatoire fondée sur le sexe.**
- La violence sexiste fait donc référence aux abus de pouvoir, d'autorité et d'influence auxquels font face les filles à l'école et aux alentours de celle-ci.
- **Elle a pour finalité le renforcement des rôles de genre et la pérennisation des inégalités entre les genres.**
- **Violence : les agressions sexuelles, le viol, les attouchements sexuels indésirables, les avances sexuelles indésirables, le harcèlement verbal...**



Lieux où sont perpétrées ces violences (UNESCO, 2016)





Démarche méthodologique : une recherche documentaire

- Repérage des données, d'initiatives et d'expertise sur la lutte contre les VSMS (de 2000 à 2017) en anglais et en français.
- Une logique de découverte et non de vérification pour comprendre la VSMS.
- observer par l'intermédiaire de documents (rapports, articles, chapitres de livres, documents officiels, pages web, etc.), et de comprendre la mobilisation sociale pour combattre ce fléau social en milieu scolaire.
- Exploration des sites des ONG (pour repérer les informations pour la mobilisation)
 - **UNESCO et ONU Femmes ; UNESCO/UNGEI**
 - **Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des Filles (UNGEI),**
 - **PLAN international (organisation de solidarité internationale (depuis 1937)**
 - **UNICEF; USAID, OMS, OXFAM; Raising Voices; DFID, Save the Children et ActionAid ...**
- Recherche avancée dans les bases de données en sciences humaines et sociales.
- Au total : 94 textes consultés : 77 en anglais et 17 en français sur les VSMS.
- Textes traitant des VSMS en Afrique : 36 (19 en anglais et 17 en français).
- Faire la synthèse des informations disponibles en ce qui concerne les réponses efficaces, en mettant en avant les initiatives et les mesures existantes et des exemples de politiques et de pratiques avisées.
- Limites !



Démarche méthodologique (fin)

Éléments ciblés dans les documents retenus :

- les actions de plaidoyer pour la lutte à l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- les déclarations et les conventions internationales et leur mise en œuvre à l'échelle mondiale;
- les différentes campagnes commémoratives des organismes des Nations Unies ;
- les plans d'action nationaux et les organisations de la société civile ainsi que d'autres institutions qui œuvrent pour mettre fin à la violence ;
- les activités pour sensibiliser l'opinion publique sur les causes et les conséquences de ces violences ;
- les moyens utilisés pour renforcer les actions en matière de prévention et intervention d'abus sexuels au niveau communautaire.



Résultats quelques écrits scientifiques sur la violence sexiste à l'école

Titre de l'ouvrage	Auteur.e.s	Année
Les violences sexuelles en milieu scolaire ivoirien. Une étude descriptive d'un échantillon représentatif de 2 200 élèves. Perspectives Psy, 54 (3), 263-274.	Dagou, D. K., et Goin Bi, Z. T.	2015
« Les violences basées sur le genre à l'école en République centrafricaine », Recherches & Éducatives, vol. 8, p. 49-63.	Mimche, H. et P. Tanang	2013
Étude sur les violences faites aux filles en milieu scolaire : Initiative en faveur de l'équité et de l'égalité de genre dans l'enseignement moyen secondaire général. Ministère de l'éducation, Sénégal,	Ndour, B.B	2008
Violences liées au genre en milieu scolaire. État des lieux, pistes d'action, perspectives. Ministère des Affaires étrangères.	Ndour, T.	2006



Résultats: Quelques rapports des ONG et gouvernementaux sur la violence sexiste à l'école

Titre du rapport	Auteur.e.s	Année
Lutte contre la violence de genre en milieu scolaire	UNESCO et ONU Femmes	2017
Les violences de genre en milieu scolaire font obstacle à la réalisation d'une éducation de qualité pour tous. Document de politique 17.	UNESCO	2015
Victimes de l'école: Les violences de genre en milieu scolaire, obstacles au droit des filles et des garçons à l'éducation	PLAN International	2014
Le droit d'une fille d'apprendre sans peur, Lutter pour mettre fin à la violence basée sur le genre en milieu scolaire	PLAN International	2013
Stop Violence Against Girls in School: A cross-country analysis of change in Ghana, Kenya and Mozambique	Parkes, J. and Heslop, J. London, ActionAid	2013
Les violences de genre comme facteur de déscolarisation des filles en Afrique subsaharienne francophone. Rapport final sur les violences de genre en milieu scolaire. (ADEA).	Devers, M., Henry, P. E., Hofmann, E., Benabdalla, H.	2012
Trop souvent en silence. Un rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique de l'Ouest et du centre	Antonowicz, L. UNICEF, Plan Afrique de l'Ouest, Save the Children Suède en Afrique de l'Ouest et ActionAid.	2010



Les violences sexistes un obstacle supplémentaire à la scolarisation des filles

« L'instituteur peut envoyer une fille pour déposer ses cahiers dans le bureau et il la suit pour lui proposer des rapports sexuels, et parce qu'elle a peur de répondre non, elle dit qu'elle répondra le lendemain. Elle cesse ensuite d'aller à l'école parce qu'elle a peur...Les filles ont peur de raconter à leurs parents parce qu'elles se sentent intimidées quand on leur a fait des propositions, alors elles préfèrent rester chez elles... si la fille vient à l'école, l'instituteur peut se mettre en colère et la menacer d'échouer...et si elle accepte elle risque de tomber enceinte et de décrocher ». – Margaret, élève de 7e année au Malawi *Source : Moleni (2008)*



Solutions identifiées pour lutter contre les VSMS :

- Bonifier la formation du personnel enseignant sur les questions de genre à l'école et la révision du matériel pédagogique ;
- Création de systèmes de signalement et de gestion de la violence en milieu scolaire (signalement, prise en charge sanitaire et sociale, ...) ;
- Adoption par les ministères de l'Éducation de plans de lutte contre les violences à l'école, de codes de conduite pour les enseignants et de directives pour la prise en charge et le traitement des violences ;
- Pénalisation des actes de violence et la poursuite systématique de leurs auteurs, la mise en place de services pour les victimes ;
- Implication des chefs de communautés et des parents d'élèves sur ces questions.



Recommandations pérennantes formulées dans les études consultées

- **Aux gouvernements, il est recommandé de :**
 - « Renforcer le système de protection national des enfants et s’assurer que tous les ministères concernés soient responsabilisés sur la problématique de la violence scolaire;
 - Développer des mécanismes coordonnés de signalement et de suivi confidentiels et adaptés à l’âge et à la culture des victimes. Les services de police, les services sociaux et de santé doivent donc être formés et renforcés pour prendre en charge les enfants de manière efficace et respectueuse;
 - Faire des violences de genre commises par des enseignants ou d’autres adultes intervenant dans le milieu éducatif un acte punissable par la loi;
 - Soutenir la mise en place dans les établissements scolaires de mécanismes de prévention, de protection, de dénonciation et de prise en charge qui garantissent la confidentialité et qui sont adaptés aux enfants;
 - Assurer une prise en charge psycho sociale (médicale, juridique et judiciaire) des victimes de violences.



Recommandations (suite)

Au corps enseignant, au personnel de l'éducation et aux syndicats d'enseignants, il est demandé de:

- Renforcer les systèmes de détection et de prévention des violences et faciliter la participation des enfants à la réduction de la violence en milieu scolaire ;
- S'engager dans des débats et la mobilisation autour de questions liées à la violence en milieu scolaire, notamment la prévention de la violence et la réponse à ce phénomène;
- Organiser des campagnes d'information sur la violence scolaire et former les membres des syndicats sur cette question;
- Prendre l'initiative en ce qui concerne la consultation sur les codes de déontologie et l'élaboration desdits codes appelés à protéger les enseignants et les élèves.



Recommandations (fin)

Aux communautés et aux familles, elles doivent :

- Participer au dialogue initié par les écoles, la communauté ou la société civile sur les droits de l'enfant, la violence à l'école, ou l'éducation parentale, notamment en s'engageant dans les structures existantes (Associations des parents d'élèves, des mères d'élèves);
- S'engager auprès des chefs traditionnels et religieux pour s'assurer de leur appui dans la promotion d'un environnement éducatif respectueux de l'enfant et non violent.

Aux élèves, il leur est recommandé

- de briser le silence autour de la violence faite aux enfants à l'école, en connaissant ses droits, en participant aux activités de sensibilisation de l'école, des clubs extrascolaires, ou des clubs communautaires sur le sujet, en sensibilisant ses pairs ou en entourant un ou une ami(e) victime de violence ».



Une approche globale pour combattre efficacement ce fléau

Leadership politique: élaborer et faire appliquer les lois et des politiques nationales visant à protéger tous les élèves de la violence sexuelle au sein des écoles; allouer les ressources qui conviennent pour lutter contre ce fléau.

Environnement scolaire : instaurer des environnements d'apprentissage surs et inclusifs ; élaborer et appliquer des politiques et des codes de conduite pour l'école, en faisant en sorte que le personnel qui ne les respecte pas soit amené à rendre des comptes.

Formation des enseignants autres membres du personnel éducatif à la pédagogie féministe afin de faire en sorte qu'ils disposent des connaissances et de compétences qui leur permettent d'aborder la question de la violence liée au genre de façon à prévenir.



Une approche globale pour lutter contres les VSMS

Partenariats : collaboration avec, et engagement des principales parties prenantes à tous les niveaux (associations professionnelles et syndicales du personnel scolaire, les familles, la communauté...

Offre de services et soutien : proposer des mécanismes de signalement accessibles, adaptés aux élèves et confidentiels ; de mettre a disposition des services de conseil et de soutien ; et d'orienter vers les services de santé, juridiques et autres.

Compilation des données factuelles. Mener des études et réaliser périodiquement des collectes de de données sexospécifiques afin de mesurer les progrès et des programmes et d'interventions.



Solutions identifiées dans les études consultées

- Leadership éducationnel : Lois, politiques et les réformes éducatives.
- L'engagement des États et la responsabilisation du personnel scolaire comme éléments clés de la VSMS.
- La formation des enseignants sur les questions de genre à l'école et la promotion des rapports égaux entre les filles et les garçons dès la petite enfance.
- Création de systèmes de signalement et de gestion de la violence en milieu scolaire (signalement, prise en charge sanitaire et sociale des victimes...)
- La pénalisation des actes de violence sexiste et la poursuite systématique de leurs auteurs et la mise en place des services pour les victimes.
- L'implication des chefs de communautés et des parents d'élèves sur ces questions.
- Compilation des données sexospécifiques sur les violences sexistes à l'école.



Mobilisation contre les violences faites aux femmes

- Revendications féministes.
- Initiatives de mobilisation sur la scène internationale contre les violences sexistes sont nombreuses.
- 25 novembre *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.*
- La Campagne du Ruban blanc lancée en 1991 par les hommes au Canada afin d'inciter tous les hommes à examiner leurs attitudes et leur comportement.
- La campagne des Nations Unies ***Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes*** lancée en 2008 par l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon





Comment les acteurs scolaires et sociaux se mobilisent-ils face à cette violence ?

- **Approches préventives basées sur la collaboration partenariale**
 - **Exemple en République démocratique du Congo**, des comités de surveillance ont été créés au sein d'écoles cibles, dans le cadre du projet *Communication for Change* (« la communication en faveur du changement ») mené par l'USAID dans la province du Katanga.
 - Ces comités, composés d'enseignants, de parents, d'élèves et de la direction de l'école, ont pour rôle de veiller à l'application des codes de conduite, et d'adresser les victimes de violence aux services de police chargés de la protection de l'enfance, à un centre de soins ou à un conseiller juridique, ainsi qu'aux enseignants de liaison recrutés au sein des écoles cibles pour agir en qualité de premier intervenant.



Quelques exemples de nombreuses initiatives qui se conjuguent en faveur d'un meilleur traitement des VSMS

- L'ONG Plan International a lancé depuis 2008, la campagne de lutte : « **Apprendre sans peur** » contre les violences sexuelles en milieu scolaire « le programme : Parce que je suis une fille »
- L'UNESCO a mis en ligne un **Forum de discussion sur les questions liées à la scolarisation des filles** qui fait état de nombreuses préoccupations liées à la gestion de la violence sexuelle en milieu scolaire
- Dans de nombreux pays africains, le **Forum des femmes éducatrices africaines (FAWE)** travaille en collaboration avec les ministères de l'éducation à l'élaboration des lois qui pénalise le harcèlement sexuel à l'école.



Initiative de PLAN au Kenya

Plan Kenya et Childline Kenya ont mis en place **une ligne d'assistance téléphonique gratuite et disponible 24 heures sur 24 pour les enfants en 2008**. Cette ligne propose des services de prévention et de soutien par le biais de structures d'orientation et d'information dans les écoles.

Le Département des services aux enfants fournit du personnel chargé de gérer les opérations de secours, les procédures judiciaires et la préparation des dossiers des enfants.

Le numéro a trois chiffres associé à ce service est facile à retenir et gratuit depuis tous les types de téléphone.



Le model du programme de l'USAID intitulé « Safe Schools »

Le model du programme de l'USAID intitulé « *Safe Schools* », expérimenté au **Ghana** et au **Malawi** entre 2003 et 2008, visait à réduire la violence liée au genre dans les écoles et dans leur environnement immédiat par le biais d'un ensemble cohérent d'interventions aux niveaux national, institutionnel, local et individuel.

Des bénévoles de confiance au sein des communautés locales ont été formés pour travailler en qualité de conseillers dans le cadre du programme (des chefs de village, du personnel scolaire et des membres des associations parents-enseignants ou des comités locaux). Ils ont reçu une formation en matière de compétences d'écoute de base, de droits et responsabilités des enfants et de méthodes visant à prévenir, signaler les incidents violents et y faire face.

Ces interventions comprenaient : des activités nationales de sensibilisation menées auprès d'un grand nombre de parties prenantes ; des révisions du code de conduite des enseignants ; la formation des enseignants visant à leur permettre de reconnaître, empêcher et gérer la violence liée au genre ; la sensibilisation de la communauté.

Ce programme pilote a été mis en œuvre dans de nombreux pays. Une initiative innovante et efficace.



Le Projet Stop Violence Against Girls

- Le *Projet Stop Violence Against Girls* (« Faire cesser la violence à l'encontre des filles ») mené par ActionAid en Afrique de l'Est appelle l'attention sur l'importance des partenariats avec les communautés en association avec les groupes de femmes et les organisations de défense des droits de l'enfant en place localement, qui peuvent aider à obtenir le soutien de la communauté, amplifier les effets des interventions et les inscrire dans la durée.
- S'assurer de la participation des chefs traditionnels et religieux est également apparu comme une stratégie efficace pour obtenir l'adhésion et le soutien à la promotion de l'égalité entre les genres et à la lutte contre la violence.





Des initiatives concluantes pour lutter contre les VSMS dans certains pays africains

- La première est *le mécanisme de signalement* : Assistance téléphonique implanté au Kenya en 2008. Il s'agit d'un service d'assistance téléphonique sur Internet gratuit et disponible 24 heures sur 24 créé pour les enfants au Kenya – par la **National Child Helpline 116** (le numéro à trois chiffres est gratuit et facile à retenir). Des conseillers bénévoles formés dispensent des services de soutien et d'orientation aux enfants victimes d'abus sexuels, physiques et émotionnels et de négligence, y compris de violence de genre.
- *Boîtes à « émotions »*, une initiative mise en place au Malawi. Dans le cadre du programme « Apprendre sans peur » de Plan International Malawi, le projet a mis en place des boîtes « à émotions » pour améliorer le signalement de maltraitances et de la violence par les enfants dans les écoles ciblées. Les boîtes permettent aux enfants de signaler de façon anonyme des cas de maltraitance et de violence sexiste.
- *l'initiative « Les Référents »* en République Démocratique du Congo (RDC) : Dans le cadre du projet de lutte contre la violence sexiste « Communication for Change » (C-Change) de l'USAID (2010–2012), des enseignants ont été formés au rôle de référent pour les élèves souhaitant signaler des cas de violence sexiste.



Responsabilité partagée

- Les directions d'écoles doivent juridiquement être tenues de signaler les allégations formulées contre le personnel scolaire.
- Toutes les écoles doivent établir des procédures de révocation si un membre du personnel est reconnu coupable d'un acte de violence sexiste.
- Les autorités politiques et les gestionnaires scolaires doivent exiger un suivi et une évaluation systématiques des cas d'agression sexuelle, de viol ou de harcèlement.
- Une politique intersectorielle nationale de protection de l'enfance ainsi qu'un cadre pour la coordination et le suivi des stratégies doit être établi dans tous les ministères en charge de l'éducation.
- L'application des lois, les systèmes de signalement et de renvoi .
- La coordination entre tous les niveaux est nécessaire pour comprendre les points de vue des différentes parties prenantes, ce qui les contraint et les aide à agir, et de quel soutien, de quelle formation et de quelles ressources elles ont besoin.





Nous concluons en répondant à notre question de départ

- Une mobilisation communautaire basée sur une collaboration partenariale avec, et engagement des principales parties prenantes pour réduire et prévenir la violence sexiste en milieu scolaire.

- « Ne doutez jamais qu'un petit groupe de personnes conscientes et engagées ne puisse changer le monde. En fait, c'est la seule chose qui l'ait jamais changé. »
Margaret Mead
- « Se réunir est un début; rester ensemble est un progrès; travailler ensemble est la réussite » *Henry Ford.*



Je vous remercie de votre attention

**Vos questions ou commentaires
sont les bienvenus!**

Anastasia AMBOULÉ ABATH, professeure

Anastasia_Amboule-Abath@uqac.ca